



le médaillé

de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Revue officielle de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif



Médailleurs
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif



P. 3

Congrès Fédéral
à Bordeaux



P. 4

Vivre avec...
du cholestérol



P. 11

Conseils de notre
assureur Maif



Le cholestérol : mieux le connaître pour mieux le combattre...

Nous avons déjà consacré plusieurs dossiers sur les thèmes du sport et de la santé. Il est vrai que notre vie contemporaine faite de stress et de manque de confiance en soi, aggravée par la compétitivité au travail, confrontée à des problèmes croissants au plan physique comme au plan moral, est destructrice du bien vivre et nuit gravement à la santé.

Parmi les maux du siècle, on note la progression de maladies mentales telles que la dépression, la bipolarité, la schizophrénie, etc. Le nombre de suicides ne cesse d'augmenter, notamment chez les jeunes. D'autre part, une mauvaise hygiène de vie aidant, mal bouffe, négligence de toilette, accès de plus en plus difficile aux soins, les maladies physiques croissent elles aussi de façon importante. Ainsi les maladies infectieuses, le diabète, le cholestérol, etc. Nous avons choisi, avec l'aide de l'Union Nationale des Associations de Maladies Cardiovasculaires et Opérés du Cœur, de vous faire mieux connaître le cholestérol et ses conséquences néfastes, pour mieux le connaître et mieux le combattre.

Ainsi, dans ce numéro vous découvrirez au fil des pages tout ce qu'il est bon de savoir sur le cholestérol, ce qu'il est, les conséquences de son excès permanent, comment vivre avec, comment le soigner, quelle est sa prise en charge médicale, quel mode de vie adopter, est-ce qu'il faut avoir une activité physique et si oui, quels sont les pratiques sportives les mieux adaptées pour combattre la maladie.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette revue qui, nous en sommes certains, vous sera fort utile et nous vous disons « Vivez sain, vivez bien ! »

Le 67^{ème} Congrès Fédéral à Bordeaux

Yves Perpignan et son équipe du Comité de la Gironde travaillent depuis près d'un an à la préparation de notre prochain Congrès Fédéral qui se tiendra au Campus Atlantica d'Artigues-Près-Bordeaux du 24 au 27 mai 2018, pour nous accueillir de la meilleure façon, sur un site unique d'hébergement, de restauration et de travail, dans des locaux agréables et fonctionnels.

Je lui adresse mes sincères remerciements. Nous ferons ensemble tout pour que cet évènement associatif important se déroule dans une ambiance amicale et conviviale, conformément aux valeurs que défend notre Fédération. Nous espérons vous y retrouver très nombreux.

Gérard DUROZOY
Président Fédéral

SOMMAIRE ...

	PAGES
↳ Édito - Sommaire	2
↳ Congrès Fédéral à Bordeaux	3
↳ Vivre avec... du cholestérol	4-9
↳ Jeux	10
↳ Conseils de notre assureur Maif	11-13
↳ La vie des Comités	14-17
↳ Hommage à Robert HASSOUN	18
↳ Vie Fédérale	19



Directeur de publication

Gérard Durozoy : gerard.durozoy@gmail.com

Directrice de rédaction

Micheline Saffre : ffmjsnational@yahoo.fr

Comité de rédaction

Gérard Durozoy - Patricia Michalak - Micheline Saffre

Impression

Imprimerie Wauquier
14, rue Georges Herrewyn
BP 27 - 78270 BONNIERES-SUR-SEINE
Tél. 01 30 93 13 13 - Fax 01 30 42 29 67
RC Versailles B 305 812 935

Conception graphique et mise en page

Olivier Bellet

Parution trimestrielle

Abonnement annuel (4 n°) - Prix : 4,57 €
N° de CPPAP : 0519 G 85137
N° national : IUNPI 93453514 - ISSN 1629-8926
Dépôt légal 2^e trimestre 2018
Tirage : 17 613 exemplaires

Congrès Fédéral à Bordeaux

du 24 au 27 mai 2018



© Sophie DUBOSCO



© Sophie DUBOSCO

PROGRAMME DE CES JOURNÉES

JEUDI 24 MAI

À partir de 15h00 : **accueil des congressistes**
18h30 : **dépôt de Gerbe et réception à la Mairie**

VENDREDI 25 MAI

De 10h00 à 11h30 :
Réunion de formation informatique :
découverte du site officiel de la Fédération.
De 14h00 à 17h00 : **Réunion des Présidents**
De 18h30 à 19h30 : **Réception des partenaires institutionnels et sportifs.**
À partir de 19h30 : **apéro « oeno-découverte » suivi d'un dîner avec animations.**

SAMEDI 26 MAI

À partir de 8h00 : **accueil des congressistes et Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire.**
13h30 : **Déjeuner**
15h30 : **Visite de la cité des Vins**
À partir de 20h00 : **Dîner de gala avec animations.**

DIMANCHE 27 MAI

Journée à Saint-Émilion ou Découverte de l'Estuaire de la Gironde en formule « Croisière-déjeuner »

Sous toutes réserves de modification de dernière minute.

Vivre avec... ...du cholestérol



La FFMJSEA remercie l'Union Nationale des Associations de Maladies Cardiovasculaires et Opérés du Cœur qui lui a fourni les textes et les illustrations de ce dossier.



Tout le monde a entendu parler du cholestérol. Tout le monde sait qu'il faut surveiller son taux de cholestérol et réagir s'il est trop élevé. Neuf millions de Français, soit une personne sur 7, sont concernés par l'excès de cholestérol, et seuls six millions sont dépistés et pris en charge.

Le cholestérol, qu'est-ce que c'est ?

Le cholestérol est une graisse naturelle indispensable à la vie. Il contribue à la souplesse et à la résistance des membranes cellulaires et intervient, entre autres, dans la fabrication des hormones sexuelles, de la cortisone et de la vitamine D.

Le cholestérol provient de deux sources principales dans l'organisme. Une partie est fabriquée par le foie, puis envoyée dans le sang. L'autre partie, provenant pour 70 % de la bile et pour 30 % de notre alimentation, est absorbée par l'intestin et libérée dans le sang.

L'excès de cholestérol peut être dû à une alimentation trop riche en graisses, mais également à une prédisposition génétique, à des maladies ou à certains médicaments : pilule contraceptive, produits contre l'acné, cortisone, médicaments anti-rejet prescrits aux transplantés...

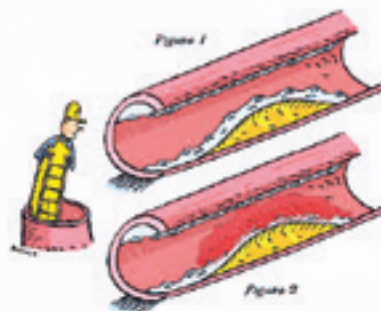


Il existe deux types de cholestérol : le LDL-cholestérol, appelé « **mauvais cholestérol** » et le HDL-cholestérol, dit « **bon cholestérol** ». Un taux trop élevé LDL-cholestérol et un taux trop bas de HDL-cholestérol constituent un danger pour la santé et peuvent provoquer une maladie cardio-vasculaire.

Le taux idéal de LDL-cholestérol varie en fonction de critères (âge, sexe) et de facteurs de risque comme le diabète, l'hypertension, le tabagisme, les antécédents familiaux de maladie coronarienne ou de mort subite, etc.

Quelles peuvent être les conséquences d'un excès de cholestérol ?

Si l'organisme est confronté à un « *trop plein* » de LDL cholestérol, il ne sait pas s'en débarrasser et cela peut provoquer, petit à petit, des dégâts. En effet, l'excès de LDL-cholestérol se dépose sur les parois des artères et entraîne la formation de plaques (appelées plaques d'athérome - voir figure 1), visibles sur certains examens radiologiques. Les dépôts bouchent progressivement les artères et empêchent le sang de circuler normalement (voir figure 2) ; ils peuvent provoquer des accidents cardio-vasculaires : au niveau du cerveau (accident vasculaire cérébral), du cœur (infarctus du myocarde), ou des jambes artérite.



Bon à savoir...

Taux de LDL-cholestérol recommandé :

Avec 0 facteur de risque : LDL-cholestérol $\leq \dots < 2.2$ g/l

Avec 1 facteur de risque $\leq \dots < 1.9$ g/l

Avec 2 facteurs de risque $\leq \dots < 1.6$ g/l

Avec 3 facteurs de risque $\leq \dots < 1.3$ g/l

Avec antécédent de maladie cardiaque ou des artères $\leq \dots < 1$ g/l

Comment savoir si j'ai trop de cholestérol ?

La plupart des personnes sont étonnées de découvrir qu'elles ont trop de cholestérol, car elles ne perçoivent aucun signe avant-coureur de ce problème. Un excès de cholestérol ne gêne pas dans la vie de tous les jours, on ne ressent aucun symptôme particulier, pourtant cela peut parfois provoquer un accident cardio-vasculaire soudain et grave. La prise de conscience de ce risque est importante pour nous motiver à consulter notre médecin et à effectuer des analyses. C'est en réalité le seul moyen de savoir où nous en sommes.



Prenez votre santé en main : parlez-en à votre médecin. Il vous prescrira un bilan lipidique complet. Cette analyse de sang, remboursée par la Sécurité sociale, permet de mesurer le cholestérol total, le HDL-cholestérol et les triglycérides (graisses d'origine essentiellement alimentaire).

Le dosage du taux de cholestérol total contenu dans le sang n'est pas suffisant pour diagnostiquer un excès de cholestérol (ou hypercholestérolémie). Il faut impérativement calculer le taux de LDL-cholestérol, selon une formule mathématique.

Attention : la prise de sang doit être réalisée après 12 heures de jeûne. Si vous avez terminé votre dîner à 22 heures, vous ne devez pas vous rendre au laboratoire avant 10 heures le lendemain matin.

Si ce bilan est normal : il n'est pas justifié de le répéter, sauf en cas d'apparition d'un facteur de risque. En revanche, il doit être contrôlé régulièrement si vous avez un ou plusieurs facteurs de risque.



Bon à savoir...

LDL-cholestérol (g/l) =
cholestérol total (g/l) – HDL-cholestérol (g/l) – {triglycérides (g/l)/5}

Je me croyais en parfaite santé, j'allais très rarement chez mon médecin, mais j'ai quand même voulu effectuer un contrôle car je sais que mes parents et mon frère ont trop de cholestérol. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque j'ai découvert les résultats : j'avais plus de 2,5 g de LDL-cholestérol ! Pourtant, je suis jeune et je ne pensais pas avoir un risque.

Bertrand, 35 ans

En général, cela ne fait pas peur d'avoir du cholestérol. Beaucoup de gens en plaisantent même, lors de repas de famille bien copieux... Tant que l'on a pas été confronté, soi-même ou un proche, à un problème cardiaque, cela reste abstrait.

Yves, 54 ans



Je ne fume pas, je mange correctement, mais j'ai été transplantée : ce sont les médicaments anti-rejet qui me donnent du LDL-cholestérol. Je ne me sens pas responsable de cette situation, je n'y suis pour rien. Alors, que faire ?

Sylvie, 42 ans



Bon à savoir...

Sur certains résultats d'analyse, le taux de cholestérol est exprimé, non pas en grammes par litre (g/l), mais en millimols (mmol). Pour obtenir le taux en grammes, il faut diviser par 2,58 ou multiplier par 0,387.

Exemple : un taux de cholestérol de 4,1 millimols équivaut à 1,60 g.

Dois-je modifier mon mode de vie ?

Certains facteurs de risque (antécédents familiaux, âge, maladies) ne sont pas modifiables par notre action individuelle.

En revanche, il est possible de lutter contre d'autres facteurs de risque : l'hypertension artérielle, le diabète, certains comportements pouvant aussi favoriser les maladies cardiovasculaires tels que le manque d'activité physique, le surpoids, une alimentation déséquilibrée, le tabac, la consommation excessive d'alcool. Il est utile de les analyser et de les remettre en question, car un changement de mode de vie peut avoir une influence bénéfique sur la baisse de notre taux de LDL-cholestérol.



Le surpoids peut favoriser l'excès de LDL-cholestérol : il est donc fortement conseillé de perdre quelques kilos si vous êtes concerné par ce problème.

Le tabac rend le sang moins fluide, favorise la vasoconstriction (rétrécissement des vaisseaux) et modifie le taux de cholestérol. Faites-vous aider pour arrêter de fumer. Il existe de nombreuses consultations de tabacologie. Prenez rendez-vous !



Bon à savoir...

Suis-je trop gros ?

Pour savoir si vous êtes en surpoids, calculez votre index de masse corporelle (IMC) selon cette formule : votre poids en kilos divisé par votre taille (en mètres) au carré.

Si vous obtenez un résultat compris entre 18,5 et 25, votre poids est normal. Entre 25 et 30, vous êtes en surpoids. Au-delà de 30, vous êtes atteint d'obésité.

Exemple :

un homme de 1,80 m pèse 92 kilos.

Son IMC est : $92 / 3,24 (1,8 \times 1,8) = 28,4$

Cet homme est en surpoids.

J'ai du cholestérol, mais je suis mince ; dois-je malgré tout suivre un régime alimentaire ?

Lorsque nous découvrons notre excès de cholestérol, nous pensons souvent que nous allons devoir suivre un régime strict et vivre dans la frustration. Ce n'est pas le cas ! Nous devons juste éliminer nos mauvaises habitudes et adopter durablement une alimentation saine et équilibrée.

Je ne m'interdis pas de faire la fête, mais si je lâche du lest pendant les vacances, je reprends ensuite le cours des choses.

Charles, 42 ans

Nous entendons beaucoup de conseils contradictoires. Il est donc judicieux de rencontrer un médecin nutritionniste ou un(e) diététicien(ne) pour faire le point sur nos habitudes alimentaires et repérer nos erreurs.

Globalement, nous devons « chasser » les mauvaises graisses, c'est-à-dire les graisses saturées d'origine animale (viandes rouges, beurre, crème, fromages, charcuterie...) et privilégier les « bonnes graisses » insaturées, d'origine végétale (presque toutes les huiles : de tournesol, de colza, d'olive, de pépins de raisin...), ainsi que les légumes, les fruits, les produits laitiers demi-écrémés, les féculents, le poisson, la viande blanche, la volaille.

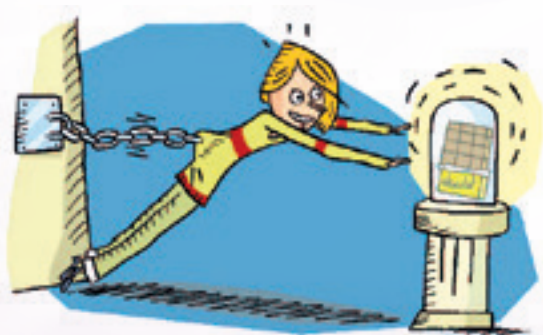
Pour autant, aucun aliment n'est interdit, il faut juste faire attention aux excès et savoir équilibrer.

Si je mange du fromage un jour, j'évite d'en prendre le lendemain.

Roland, 57 ans

Je suis une droguée de chocolat ! Je peux avoir des crises de manque, comme un gros fumeur : je suis capable de me rhabiller le soir et d'aller chez l'épicier du coin si je n'ai pas de chocolat dans mon placard. Hélas, j'ai trop de cholestérol, et le chocolat est très riche en matières grasses saturées, les plus mauvaises... Alors je me restreins : un ou deux carrés par jour, pas plus. C'est déjà un gros effort, car auparavant je mangeais une plaque entière. Mais supprimer complètement le chocolat, ça non, c'est impossible pour moi.

Véronique, 39 ans



Bon à savoir...

Nos ennemis ne sont pas toujours ceux que l'on croit !

Il ne faut pas confondre une alimentation qui vise à limiter l'excès de cholestérol avec un régime hypocalorique, conçu pour maigrir.

Certains aliments sont en effet trompeurs ! La crème fraîche allégée à 30 ou 15 % est riche en matières grasses saturées, qui tendent à augmenter le LDL-cholestérol. Mieux vaut donc l'éviter.

En revanche, les fruits oléagineux (olives, avocat, cacahuètes, noix, noisettes...) et les poissons gras (saumon, harengs, sardines ou maquereaux - même à l'huile) sont riches en matières grasses insaturées et favorisent la baisse du LDL-cholestérol.

À savoir également : dans l'oeuf, le jaune est très riche en cholestérol, alors que le blanc n'en contient pas du tout.

Comme mon père est diabétique, ma mère m'a envoyé chez le médecin pour un bilan. En fait, je n'avais pas de diabète, mais trop de LDL-cholestérol ; le médecin m'a dit de faire attention à mon alimentation. Je mangeais un oeuf dur par jour ; depuis que je l'ai supprimé, mon taux de LDL-cholestérol a baissé.

Grégory, 27 ans

Est-ce que je dois obligatoirement avoir une activité physique ?

Pratiquer une activité physique, ce n'est pas forcément aller dans une salle de sport trois fois par semaine ! Il faut simplement éviter de passer ses journées assis sur le canapé ou devant la télévision. Pour bouger, les choix sont multiples : quelques mouvements de gymnastique, du yoga, du vélo, du jardinage, du bricolage... Marcher une demi-heure par jour serait déjà une bonne chose.

Au quotidien, nous pouvons modifier nos habitudes : prendre systématiquement l'escalier même lorsqu'il y a un ascenseur, abandonner la voiture pour les petits trajets et se déplacer à pied...

Attention : prenez l'avis d'un médecin si vous souhaitez pratiquer un sport « intense » (squash, football, aviron...).

Quand j'ai eu mon infarctus, j'avais trop de LDL-cholestérol. Depuis, mon taux de LDLcholestérol a baissé grâce aux médicaments et je suis un régime alimentaire, mais je n'arrive pas à me débarrasser de mes kilos en trop. Mon cardiologue m'a recommandé une activité physique. Je fais de la gym douce chez moi tous les matins : des flexions, des étirements, des assouplissements. Ça me convient très bien.

Edmond, 72 ans



Depuis que j'ai adopté un chien, je le sors deux fois par jour. Je l'emmène régulièrement promener, et marcher est devenu un plaisir !

Géraldine, 47 ans

Comment mes proches peuvent-ils s'impliquer ?

L'entourage est souvent primordial pour les personnes dont l'état de santé nécessite une adaptation du quotidien. Nos proches peuvent participer, à leur façon, au contrôle de notre excès de cholestérol.

Ils sont là pour nous aider dans la mise en place de bonnes habitudes alimentaires. Si nous sommes sous traitement, ils nous rappellent de ne pas oublier la prise du médicament. Ils peuvent aussi nous pousser à bouger, à sortir, proposer une marche dans la campagne, une balade en forêt...



Mais s'ils deviennent trop intrusifs ou autoritaires, nous pouvons leur signifier. Un entourage conscient, c'est bien ; pressant, cela devient pesant.

Lorsque j'ai eu mon problème cardiaque, ma fille de 13 ans a eu très peur de me perdre. Maintenant, c'est elle qui prépare mes médicaments dans mon semainier. Elle a ainsi le sentiment de participer à mon traitement, de prendre soin de moi. Et cela me touche.

Francis, 48 ans

Mes enfants font parfois un peu trop attention à ce que je mange.

Jean-Paul, 58 ans

« Quand je suis en déplacement professionnel, je déjeune au restaurant et je me laisse un peu aller, mais quand je rentre à la maison, ma femme est là pour me recadrer. Comme c'est elle qui cuisine, elle en profite pour préparer des plats équilibrés, et je ne m'en plains pas !

Richard, 40 ans

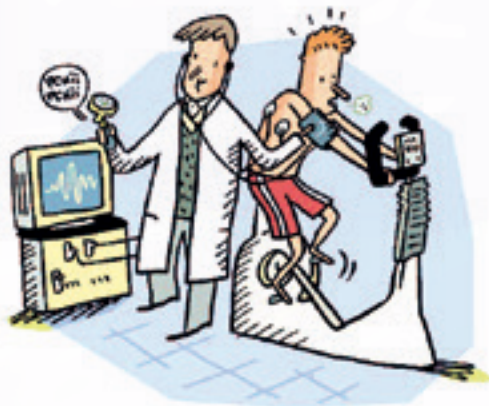
« Je vis seule, donc pendant la semaine je mange léger. Alors le week-end, lorsque je reçois ou que je suis invitée, je m'autorise des petits extras, et c'est bien agréable.

Chantal, 38 ans

▶ Quelle prise en charge médicale ?

Si vous avez un excès de LDL-cholestérol, un suivi médical est indispensable. Votre médecin vous prescrira des analyses régulières, vous donnera des conseils d'hygiène de vie et éventuellement un traitement. Il pourra également vous recommander d'effectuer des examens complémentaires pour vérifier l'état de vos artères (test d'effort, coronarographie, doppler).

Si vous avez déjà eu un problème cardiaque, vous devez consulter régulièrement un cardiologue.



Les autres facteurs de risque cardiovasculaire comme l'hypertension, le diabète, le tabagisme, le surpoids, le manque d'activité physique doivent également être pris en charge.

▶ Dois-je prendre un traitement si j'ai trop de cholestérol ?

C'est votre médecin qui jugera si vous avez besoin d'un traitement. Il existe en effet des médicaments qui aident à réduire l'excès de LDL-cholestérol. Généralement, le médecin prescrit un traitement si les mesures habituellement préconisées (alimentation équilibrée, activité physique) ne sont pas efficaces au bout de trois mois. En cas d'antécédent de maladie cardiaque ou d'autre maladie des artères, le traitement médicamenteux peut être prescrit d'emblée avec les mesures diététiques et sans attendre le délai de 3 mois.

Il existe actuellement deux familles principales de traitement. Les médicaments de la famille des statines, connus depuis longtemps, agissent principalement sur le foie, en bloquant la fabrication de cholestérol, et les médicaments de la famille des fibrates.



Lorsque les statines ne permettent pas de contrôler suffisamment le cholestérol, on peut leur ajouter d'autres traitements de mode d'action différent, agissant soit sur l'absorption du cholestérol dans l'intestin, soit sur l'absorption des sels biliaires. Si vous êtes sous traitement, vous devez prendre vos médicaments à heures fixes et éviter de tomber en panne de médicaments. Chacun sa méthode méthode pour ne pas oublier la prise : pilulier rempli pour la semaine, post-it collé sur le frigo ou la cafetière...

Surtout, n'arrêtez pas votre traitement sans en parler à votre médecin, même si votre taux de LDL-cholestérol a baissé. Attention : le traitement ne doit pas donner bonne conscience pour abandonner les règles d'hygiène de vie.

MOTS FLÉCHÉS

Tels des élus mutés	Cri émis par surprise	Parfois du sang	Passé à l'action	Associé à une réussite	Ensemble de jeux	Accessoire de golf	Couleur convoitée aux Jeux
Sport nautique	Mammifère marin	Service d'ordre		Excellent parleur	Mis en quarantaine	Logis d'emplumé	Accessoire
				Se prend un savon			
Fit bronzer Cléopâtre		La seconde en montant	Mauvaises blagues				Passes en cabine
Sorte de traquenard		Il est grand à la foire	Jour fêté de nuit				
					Etape de croisière	Accessoire d'architecte	
						Un drôle de type	
Raccourci pour hosto		Localisées à l'étude	Qui n'est pas resté insensible	Copulatif	Eternelles en hauteur		
Siège à dossier					On peut les choisir		
				Hauts et serrés		Sont donc distingués	
				Talent avéré		Ancien émirat	
Dernier rappel							
Travaux forcés					Rétrograda		
		Plus très frais		Fis imprimer		Pair et impairs	
		Cours élémentaire		Parcours à l'envers		Borne chinoise	
Auxiliaire d'état			Supprime d'un coup				
Marteau ou enclume					Très connue en 59		
		Prend à son service		Se fixe dos au mur			
					Sont faites en nombre		

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A															
B															
C															
D															
E															
F															
G															
H															
I															
J															
K															
L															
M															
N															
O															

Horizontalement : **A.** De façon incontournable. - **B.** Poste au port. Apporte des ennuis. - **C.** N'a donc pas été dénaturée. Ont la teinte d'une pierre. - **D.** Se pâme (s'). Où il n'y a pas âme qui vive. - **E.** Rumine sans cesse. S'endort sur sa branche. Sortie d'une longue attente. - **F.** Mauvais poil. Direction Biarritz. Enfant souvent sale. - **G.** Ecole de philo. Se substitue à bis. Plats suisses. - **H.** Rodin aurait pu couvrir le sien. Rien que pour mon ego. - **I.** Haut d'une rose. Apporter la solution. - **J.** Noyé par la droite. Un rival complètement perturbé. - **K.** Assise. Observent. - **L.** Chef du lieutenant. Elle est capitale en 77. Impondérable. - **M.** Traverse la pièce de part en part. Tel un passage très étroit. - **N.** Effectuant un prélèvement. Sans signe ostentatoire. Il est très bon en bol. - **O.** Epoustouffants. Voiture de nuit.

Verticalement : **1.** Très difficile à distinguer. - **2.** La mauvaise fait souvent la une. Doit l'emporter sur l'impulsivité. - **3.** Issues d'un croisement. Non seulement il lui manque une case mais en plus il est désordonné. - **4.** Ceux d'amitié sont solides. Poète difforme. Eclat d'une pierre. - **5.** Feuilleté la tête en bas. Organisation clandestine d'Algérie. Tirer par la queue. Conjonction. - **6.** Numéros attendus. Notions. - **7.** Habiller un mur. Article renversé. - **8.** Calcédoines. Gestes habituels. - **9.** Beau devant l'homme. Décoratif. - **10.** Monts de Grèce et de Turquie. Des hommes d'outre-Manche. Façon de rire. - **11.** Une période pour le blanc. Service sans retour. - **12.** Vieilles peaux. Glucide composé d'oses. Il est indivisible. - **13.** Nous a fait tout un cinéma. C'est un plaisir de l'avoir comme voisin. - **14.** Forment un cadre pour nous. Produit des Landes. Lieu noir. - **15.** Séduites. Sur le fronton de nos mairies. Pierre renversée.

Solution des jeux dans le prochain numéro.

SUDOKU

Chaque grille comporte neuf compartiments de neuf cases. Le jeu consiste à remplir chaque partie de neuf cases avec les neuf chiffres, de 1 à 9, sans les mettre deux fois sur la même rangée ni dans la même colonne. Quelques chiffres figurent dans la grille pour vous aider.

Simple

7		9	2		5	1		
	3		4					
9	1	4	5	6			3	
4	9	1		7		3	8	2
		6						9
2		7	4		3		1	5
	2			1		8	9	
								2
8			5	9		6	7	

Moyen

	8	4		1	2	7	6	
	2						3	
1			5		3	9	8	
	6			7	1		4	
7	8						1	
	3			6			5	
6	2			4				8
9	1	7	6	3		5		

Conseils de notre assureur Maif : organiser une buvette temporaire

Organiser une buvette temporaire est l'un des meilleurs moyens de récolter des fonds pour faire fonctionner votre association. Les obligations sont faibles mais des limites strictes sont à respecter, sur le nombre de manifestations et sur les boissons servies.



Autorisation administrative préalable

Les associations qui établissent des cafés ou débits de boissons pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent doivent obtenir l'autorisation de l'autorité municipale (préfectorale à Paris) dans la limite de cinq autorisations annuelles pour chaque association (**article L3334-2, alinéa 2**, du Code de la santé publique). La demande d'autorisation à la mairie doit être formulée 15 jours à l'avance et contenir :

- les nom, prénom, lieu de naissance, profession, nationalité et domicile du représentant légal de l'association, ainsi que la mention du titre auquel il gère le débit (ex. président d'association),
- la situation du débit,
- si besoin les nom, prénom, profession et domicile du propriétaire du lieu,
- la catégorie du débit qu'elle se propose d'ouvrir.

Les buvettes mises en place par les associations ne peuvent vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des groupes 1 et 3 définis par le Code de la santé publique (**article L3321-1** du Code de la santé publique. Consultez les **différentes catégories de licences**).

→ Boissons du premier groupe / Boissons sans alcool :

eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

→ Boissons du troisième groupe / Boissons fermentées non distillées :

vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

L'offre ou la vente, sous quelque forme que ce soit, dans les débits et cafés ouverts à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique et autorisée par l'autorité municipale, de boissons autres que celles des deux premiers groupes définis à l'article L. 3321-1, est punie de 3 750 euros d'amende (**article L3352-5** du Code de la santé publique).

Pour obtenir l'autorisation, ces manifestations doivent être libres d'accès au public non adhérent de la structure (assemblée nationale, **question n° 33248, réponse du 22 janvier 1996**).

Pas d'obligations fiscales sauf...

Le plus souvent, et sous réserve que l'association soit bien gérée de manière désintéressée, les recettes des buvettes organisées à l'occasion de manifestations exceptionnelles sont exonérées d'impôts et taxes (TVA, impôt sur les sociétés et taxe professionnelle) ainsi que de taxe sur les salaires versés au personnel recruté pour ces occasions (**article 261, alinéa 7-c**, du Code général des impôts).

Toutefois, cette exonération sur les buvettes temporaires ne pourra concerner que cinq manifestations exceptionnelles par an. Au-delà, l'ouverture d'un débit de boissons, même temporaire, donne lieu, du point de vue fiscal, à une déclaration.

Elle doit parvenir à la recette des douanes et des impôts indirects quelques jours avant la manifestation, accompagnée d'une copie certifiée conforme de l'autorisation délivrée par le maire. La déclaration mentionne la date et le lieu de vente, ainsi que les types et quantités de boissons possédées (**article 502** du Code général des impôts).

Le cas des associations sportives

La vente et la distribution de boissons alcooliques est interdite dans les stades, salles d'éducation physique, gymnases et, d'une manière générale,

dans tous les établissements d'activités physiques et sportives.

Toutefois, le maire peut accorder des autorisations dérogatoires temporaires à l'interdiction de vente des **boissons du troisième groupe** sur les stades, dans les salles d'éducation physique, les gymnases et les établissements d'activités physiques et sportives.

Ces autorisations, d'une durée de quarante-huit heures au plus, ne peuvent être délivrées qu'aux associations sportives agréées et dans la limite de dix autorisations annuelles pour chacune desdites associations qui en fait la demande (**article L3335-4** du Code de la Santé publique). Les demandes d'autorisation se font dans les mêmes conditions que précédemment.

L'interprétation de l'étendue de ces autorisations dérogatoires est très stricte. Notamment, s'agissant des clubs omnisports, les dix autorisations doivent s'entendre comme concernant la structure mère, à charge pour elle de répartir les dix autorisations dont elle dispose entre ses différentes sections. L'interprétation selon laquelle chaque section disposerait de dix autorisations annuelles doit être écartée.

Les buvettes privées permanentes, uniquement réservées aux membres de l'association, entraînent de toutes autres obligations juridiques et fiscales ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Cercles privés* : Les personnes qui, sous le couvert d'associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou par la loi locale maintenue en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, servent des repas, vendent des boissons à consommer sur place ou organisent des spectacles ou divertissements quelconques sont soumises à toutes les obligations fiscales des commerçants et aux dispositions relatives à la réglementation administrative des débits de boissons ou à la police des spectacles. Lorsque leur exploitation ne revêt pas un caractère commercial, les cercles privés ne sont pas soumis à la réglementation administrative des débits de boissons, s'ils servent exclusivement des boissons sans alcool, du vin, de la bière, du cidre, du poiré, de l'hydromel, des vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins et si leurs adhérents sont seuls admis à consommer. Sur l'avis du maire de la commune et sur la proposition du préfet, il peut être délivré une licence de plein exercice, attachée au cercle et incessible, aux cercles privés régulièrement déclarés à la date du 1^{er} janvier 1948 et comptant, à cette date, quinze années ininterrompues de fonctionnement, les années 1939 à 1945 n'étant pas prises en considération

dans ce décompte. Ces cercles peuvent bénéficier des dispositions du deuxième alinéa. (cf **article 1655** du code général des impôts).

Les conseils prévention

La buvette présente des **risques d'accidents** : coupure avec le verre (privilégier les verres en plastique, éviter les bouteilles en verre) ; électrocution liée à l'utilisation des appareils électriques (ne pas surcharger les prises, protéger les fils électriques des intempéries et veiller à ce qu'ils n'encombre pas les lieux de passage) ; brûlure occasionnée par les boissons chaudes et les appareils de cuisson, explosion liée à l'utilisation de bouteilles de gaz.

Concernant les **risques sanitaires** : respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, se laver les mains régulièrement, maintenir la propreté du lieu de vente en ramassant gobelets et bouteilles vides et en prévoyant des poubelles à l'extérieur de la buvette ; disposer d'installations réfrigérées pour les boissons et la conservation des denrées périssables (respecter la chaîne du froid).

Pour en savoir plus, contacter la **Direction Départementale de la Consommation et de la Répression des Fraudes** ou la Direction des Services Vétérinaire ou la mairie pour les communes de plus de 20 000 habitants.

Notre point de vue d'assureur

Une buvette est bien entendu soumise à l'ensemble de la réglementation concernant la lutte contre l'ivresse publique et la protection des mineurs. Il vous faudra donc vous conformer à la législation en la matière et notamment ne pas servir d'alcool aux mineurs (cf **article L3342-1 et suivant**), penser à exposer de manière très visible l'ensemble des boissons non-alcoolisées mise en vente (**article L3323-1**). De même il vous faudra, bien évidemment, refuser de servir une boisson alcoolisée à une personne manifestement ivre, sous peine de sanction pénale (cf. **article R3353-2** du code de la santé publique).

Enfin, attention au risque financier. Une buvette mal tenue peut devenir un gouffre financier. Adapter votre commande à des prévisions de vente raisonnables ou, si vous le pouvez, négocier avec un grossiste qui acceptera de reprendre vos invendus plutôt que de vous retrouver avec des stocks non écoulés.

Un exemple :

Lors d'une journée organisée par une Association sportive (un tournoi de tennis par exemple) un adhérent (inscrit au tournoi) quitte sans prévenir le tournoi, plus ou moins en état d'ébriété, prend sa voiture personnelle et provoque un accident.

L'association peut-elle être tenue comme responsable (pas du tout, partiellement ou totalement) ?

On est dans la même veine des patrons de café qui se voient condamnés pour avoir laissé partir un client qui ensuite a ou provoque un accident de la circulation.

Sur le plan pénal, la loi Fauchon permet de condamner pénalement quelqu'un qui connaissait la situation et ses risques, était en mesure d'intervenir et n'a rien fait : des preuves doivent étayer l'existence de ces 3 "manquements".

Par ailleurs, l'organisation sans encadrement d'un débit de boissons peut être considérée comme une faute et un manquement aux obligations de sécurité, de prudence et de diligence pesant sur tout organisateur d'activités.

**Pour toutes ces raisons,
il faut inviter les associations
à être vigilantes sur le sujet.**

CDMJSEA 02

↻ Aisne



Assemblée Générale à CHAUNY

C'est à Chauny, appelée la « cité des singes » selon le témoignage de Rabelais dans le chapitre XXIV de « Gargantua » qu'un paragraphe est consacré à Chauny, origine de la légende des singes de Chauny, que s'est tenue notre assemblée générale. Le quorum est largement atteint fort de 130 Médailleurs présents et/ou représentés par pouvoirs, sur les 206 adhérents licenciés de l'exercice 2017.

Assisté de Mesdames Danielle Dardenne, Secrétaire et Nathalie Mourin Trésorière, le président Thierry Mortecrette après avoir demandé un moment de recueillement en mémoire des Amis Médailleurs disparus, excusé diverses personnalités et membres médaillés retenus par ailleurs a déclaré l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte.

Le Président du Comité a accueilli et remercié le Maire de Chauny, Marcel Lalonde accompagné de Messieurs Gwénaél Nihouarn et Nabil Aïdi, adjoints au Maire qui nous recevaient. Nous avons eu l'honneur de la présence de Madame Colette Blériot Vice-présidente du conseil départemental, Monsieur Jean-Luc Lanouilh, Conseiller départemental, Monsieur Frédéric Mathieu, Maire de St-Gobain, représentant le Président de la Com d'Agglo, Monsieur Philippe Courtin Président du CDOS de l'Aisne, et nos amis Dominique Renaud, Président du CDMJSEA 80, Jean-Claude Ropars, Président du CDMJSEA 60 ainsi que les nombreux membres Médailleurs Axonais et Picards venus nous soutenir.

Le PV de la dernière Assemblée Générale Elective du 25 février 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Lors de son rapport moral, le président rappelle une nouvelle fois « l'affaire en cours du Comité Régional Hauts de France » Sujet déjà longuement évoqué lors des AG 2016 à La Fère et 2017 à Soissons.

Il était convenu de reprendre contact après la tenue en 2017 de nos AG Electives départementales respectives et après le Congrès Fédéral de Millau en mars 2017, et cela en fonction des futurs statuts Fédéraux. **Rien ne s'est passé ainsi, nos inquiétudes et légitimes interrogations nous ont donné raison !** En effet, une grave situation oppose les trois départements Picards, de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme à ceux du Nord et du Pas de Calais qui se sont auto-proclamés en avril 2017 « Comité Régional des Hauts de France » à l'issue d'une soit-disante Assemblée Générale constitutive à laquelle les départements Picards n'ont jamais été conviés. Après bientôt un an d'attente, de tergiversations et d'inaction, le président de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, **a signifié aux autorités de la Région des Hauts de France, la nullité et l'annulation d'une déclaration de création d'un comité régional des Hauts de France** des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Les présidents des cinq départements composant notre nouvelle région devraient être prochainement invités par la fédération à se réunir pour envisager une création légitime du Comité Régional des Hauts de France. L'assemblée réunie approuve unanimement le conseil d'administration dans ses démarches et l'encourage à poursuivre et défendre la position de bon sens dans le respect des valeurs d'éthique associative communes aux trois départements ex-Picardie. Dossier à suivre !

Le rapport d'activité a également évoqué et rappelé la belle organisation festive pour célébrer la journée mondiale du bénévolat, action phare du comité, grande réception organisée en partenariat avec la ville de Tergnier, la Com d'Agglo et les Associations locales.

Le rapport moral et d'activités, le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2017, ont été adoptés par l'Assemblée Générale après lecture du rapport

des vérificateurs aux comptes, Messieurs Jean-Pierre Bailly et Guy Manssens qui ont été reconduits dans leur fonction pour 2018.

Les Médailleurs ont partagé le verre de l'Amitié, offert par la municipalité de Chauny, et ceux qui l'avaient souhaité se sont retrouvés au restaurant pour un excellent repas convivial et amical.

CDMJSEA 03

↻ Allier



Cérémonie de remise des médailles ministérielles Jeunesse et Sports promotion 2017

La traditionnelle cérémonie de remise des médailles ministérielles, promotions 2017, s'est tenue dans les salons de la Préfecture à Moulins sous la Présidence de M. Pascal SANJUAN, Préfet de l'Allier, en présence de M. Jean-Paul DUFREGNE, Député, Mme Corinne TREBOSC-COUPAS, Vice-présidente du Conseil Départemental chargée de la vie locale, des sports et des associations.

Mme Anne COSTAZ Directrice de la DDCSPP, M. Michel SENNEPIN, Maître de cérémonie, professeur de sports, M. Serge LEFEBVRE Président de notre Comité Départemental, de nombreuses personnalités.

Dans son discours M. le Préfet relative la crise du bénévolat « Du fait de l'augmentation régulière du nombre d'associations, le nombre de bénévoles par association paraît diminuer ». Il constate que « le bénévole d'aujourd'hui n'est plus le même que celui de 1960. Il est peut-être plus difficile à fidéliser et il hésite plus aujourd'hui qu'hier à prendre des responsabilités ». M. le représentant de l'Etat salue les associations investies dans un rôle d'insertion et dans la fonction d'employeur.

40 bénévoles particulièrement impliqués dans le monde sportif et dans l'Engagement Associatif furent décorés de la médaille ministérielle : 5 médailles échelon Or, 7 médailles échelon Argent, 28 médailles échelon Bronze furent attribuées.

CDMJSEA 41

↻ Loir-et-Cher



Assemblée Générale

C'est devant 150 personnes que s'est tenue, à la salle des fêtes Raymond BILLAULT à Villebarou (41) l'assemblée générale du Comité des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif du Loir et Cher, présidée par Alain COCU, en présence de Monsieur le Sénateur Jean-Marie JANSSENS,

Bernard GUILLAUME, Inspecteur a la DDCSPP 41, Sylvie GRANGEON, Présidente du Comité Régional centre Val de Loire des Médailleurs, Stéphane BAUDU, représentant le Président du Conseil Départemental de Loir et Cher, Joël DEBUIGNE, Président du Comité Départemental Olympique de Loir et Cher, Philippe MASSON, Maire de VILLEBAROU.

Après le mot de bienvenue de Monsieur le maire Philippe MASSON, le discours du président Alain COCU, la parole est donnée aux membres du Bureau pour la lecture de leur rapport ainsi qu'aux responsables des commissions. Ceux-ci ont été adoptés à l'unanimité après lecture du rapport des vérificateurs aux comptes. Au cours de cette Assemblée Générale, outre les différents rapports statutaires, l'accent a été mis sur l'importance du bénévolat et le souci d'augmenter le nombre d'adhérents.

Après les différentes interventions des personnalités présentes, cette assemblée s'est achevée par la remise officielle des médailles ministérielles par l'inspecteur de la DDCSPP, et des récompenses du Comité Départemental, à savoir : 32 Médailles de Bronze Jeunesse et sports, 27 Lettres de Félicitations, 5 Plaquettes Fédérales, 6 Plaquettes Départementales, 2 Flammes du Bénévole, 3 Challenges du jeune bénévole départemental, 2 Challenges du jeune bénévole régional et 1 Challenge National, 3 challenges Spéciaux pour services rendus, ensuite tout le monde s'est retrouvé autour d'un vin d'honneur offert par la Municipalité de VILLEBAROU suivi d'un succulent repas qui clôturait cette Assemblée Générale 2018 dans la convivialité et on se donnait rendez-vous le 17 février 2019 à CHAILLES.

CDMJSEA 46

↻ Lot



Et puis ils chantèrent...

À la demande de Patricia Michalak, membre du CA Fédéral, le Président Durozoy s'est déplacé à Cahors pour assister à la Renaissance du Comité Lotois en sommeil depuis longtemps.

En effet, la situation du CD Médailleurs du Lot était tout à fait aléatoire depuis quelques années. Une tentative de relance effectuée par l'ancien Président Fédéral M. Chaigne, n'avait pas été suivie d'effet en 2011 !

Avec l'inexistence associative confirmée depuis 2013, c'est la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations 46 qui se chargeait à part entière, de l'ensemble de la démarche, tant pour l'attribution des médailles que pour leur remise.

Dès sa création (Mars 2017), le souhait du Comité Régional d'Occitanie a été, d'engager pour la Fédération, une action pour faire naître cette association. À la suite de divers contacts et plusieurs réunions, les personnes référentes ont montré leur accord et dit que cette démarche de relance avait du sens. Une réflexion s'engageait alors sur la mise en place d'une Assemblée Générale qui comporterait modification des statuts et élections.

Le 24 Janvier 2018 à Cahors à l'Espace Clément Marot, à l'invitation du CRMJSEA Occitanie, un groupe composé d'une vingtaine de médailleurs a scellé le nouveau destin du CDMJSEA 46.

Sous l'autorité de Gérard Durozoy, en présence de Pierre Delpeyroux, Président du CDOS du Lot, l'Assemblée Générale (extraordinaire et élective) pouvait légalement délibérer.

La Présidente Régionale et le Président Fédéral ont exprimé des remerciements et leur satisfaction de retrouver un comité lotois. Ils ont déclaré leur envie de le soutenir et de lui adresser tous leurs encouragements.

M. Larribe, doyen de l'Assemblée, a alors, animé les débats.

De nouveaux statuts ont été proposés, le lieu du siège social discuté et l'approbation a fait l'unanimité.

Vint ensuite le moment de l'élection du Comité Directeur. Onze personnes ont bien voulu répondre favorablement à une candidature au futur Comité Directeur. Chacun des candidats se présente, détaille ses fonctions, affirme son intérêt pour réactiver ce Comité. Les bulletins de vote distribués, il n'a pas fallu un long temps pour voter et dépouiller.

Les 11 prétendants sont élus, le groupe se retire et propose « dans la foulée », la candidature de M. Jean-Claude TARDIEU à la Présidence, et l'AG entérine.

Comme prévu dans les statuts qui viennent d'être adoptés, le nouveau Président appelle à voter pour désigner les membres du Bureau Directeur;

Sont élus Vice-Présidente déléguée, Mme Vermande

Vice-Présidents : MM. Delpeyroux et Moules

Secrétaire Général : M. Gil

Trésorier général : M. Jubert

La première réunion du Comité Directeur complètera la liste.

Avant le moment de convivialité le souvenir devait s'illustrer dans la photo traditionnelle. Et là, ils chantèrent, un de ces chants de banda rugbystique bien connu ! Émotion...

CDMJSEA 48

↻ Lozère



Les participants ont été ravis de leur périple commenté et ils se sont déjà promis de revenir l'année prochaine.

2^e Marche pour la Vue au profit de la recherche

Le Comité départemental des Médailleurs de Lozère (CDMJSEA 48) réunissait 33 marcheurs, au Malzieu-Ville, dans le cadre de la Marche pour la vue, randonnée organisée pour la deuxième année par le Comité, au bénéfice de la recherche sur les maladies de la vision.

Deux circuits étaient proposés aux participants, ainsi qu'une visite guidée et commentée du centre ville du village. Le Comité départemental handisport s'était joint à la manifestation, permettant à 8 résidents du Centre d'éducation motrice de Montrodat, certains en fauteuil ou en joëlette, accompagnés de 4 animateurs, de participer à ce rassemblement. À 14 h, l'ensemble des marcheurs, reconnaissables grâce à leur tee-shirt orange identifiant l'association IRRP (Information recherche rétinite pigmentaire) et la Marche Nationale Pour la Vue, s'est dirigée vers le lac à proximité, où les deux groupes se sont ensuite séparés pour effectuer leur circuit respectif.

Après la visite guidée et le retour du deuxième groupe, tout le monde a été accueilli à l'Hôtel de ville par le maire, Jean-Noël Brugeron, où des médailles et des diplômes de participation ont été remis aux résidents de Montrodat par Liliane Domergue, présidente du CDMJSEA 48, et son conseil d'administration, ainsi qu'un diplôme du Bénévolat à notre guide dans le centre ville. Après le partage d'un goûter offert par la municipalité du Malzieu-Ville, les participants se sont séparés, très satisfaits de cet après-midi d'échange. Le CDMJSEA 48 a clos cette journée par la tenue d'un conseil d'administration, dans les locaux de la mairie.

Le Comité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des marcheurs présents ; leur participation permet de reverser la somme de 220 € à l'IRRP, association qui œuvre en faveur de la recherche sur les maladies de la vue, basée à Bessèges dans le Gard. Un merci particulier à Lucien Trébuchon et Patrick Ferrères, responsables du secteur des médailleurs de Saint-Chély d'Apcher, ainsi qu'à la municipalité et l'office du tourisme du Malzieu-Ville pour leur organisation et leur accueil.

CDMJSEA 53

Mayenne



Le Lieutenant-colonel Marc Horeau a pris la parole pour féliciter les jeunes sapeurs-pompiers pour ce trophée « Esprit d'équipe solidarité ».

Les Jeunes pompiers volontaires Mayennais à l'honneur lors de la journée Mondiale du bénévolat

Comme chaque année, le Comité des Médailleurs Jeunesse, sports et engagement associatif de la Mayenne participe à la journée mondiale du bénévolat. C'est la ville d'Andouillé qui a organisé cette manifestation en présence de nombreuses personnalités et habitants de la commune.

Orchestrée par André BOURDAIS, Président du comité départemental, cette 19^{ème} édition organisée en partenariat avec la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne et la mairie d'Andouillé, a permis la remise de 31 trophées aux candidats sélectionnés par un jury composé de personnes expertes dans le milieu associatif. À noter plus particulièrement lors de cette soirée, le trophée départemental intitulé « *Esprit d'équipe Solidarité* » qui a été attribué aux **Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires du Pays de Craon** ainsi qu'un trophée et une carte-cadeau offerts par la Fédération qui avait sélectionné ce dossier considérant qu'il s'agissait d'un très bel exemple d'engagement bénévole. Présentée par le Capitaine Jean-Claude BAYEUL président de l'UDSP 53 cette candidature était soutenue par le Lieutenant-Colonel Marc HOREAU, à la tête du service départemental d'incendie et de secours. Celui-ci dans son discours a précisé qu'il s'agissait du **premier groupe de jeunes sapeurs-pompiers constitué en Mayenne**. Ces douze jeunes pompiers volontaires en tenue ont reçu une véritable ovation d'un public venu nombreux.

Après les traditionnelles photos de groupe, le président BOURDAIS a invité les personnalités présentes ainsi que les récipiendaires, leurs parrains et familles à partager le verre de l'amitié offert par la Municipalité d'Andouillé. Pour conclure cette soirée émouvante et haute en couleurs et après les remerciements et félicitations d'usage, les récipiendaires ont été particulièrement heureux de recevoir leurs trophées pour leurs engagements en tant que bénévoles. Les plateaux offerts par la Fédération Française des médaillés ont aussi été très appréciés.

CDMJSEA 62

Pas-de-Calais

Assemblée Générale

Plus de 150 personnes étaient réunies Salle des Fêtes Michel Dumoulin à ROUVROY pour participer à la 38^{ème} Assemblée Générale du CDMJSEA du Pas-de-Calais. Le Président Zbygniew PROSCHE était entouré d'un beau parterre de personnalités, Monsieur Jean-François RAFFY Sous-Préfet du Pas-de-Calais - Arrondissement de LENS, Madame Nathalie CHOMETTE Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais, Madame Valérie CUVILLIER Maire de ROUVROY qui nous accueille dans cette magnifique salle des Fêtes Michel Dumoulin, Madame Patricia ROUSSEAU Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Après des mots de bienvenue et la remise de la plaquette d'Or de la reconnaissance de notre Comité Départemental à nos invités, le Président demande quelques instants de recueillement en la mémoire de nos amis médaillés licenciés et bénévoles disparus en 2017.



Très attendu, la remise des récompenses avec des moments d'émotion très forts. Comme les précédentes années, le Vice-Président Délégué René HOCQUET retrace succinctement le parcours des récipiendaires. Cinq Trophées aux bénévoles de la Ville de Rouvroy, 28 Médailles Jeunesse, Sports et Engagement Associatif, dont (27 de Bronze et 1 Or) ont été décernées lors de notre AG.

L'ordre du jour nous amène à l'adoption à l'unanimité du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale de BETHUNE, la Secrétaire Générale Agnès HOCQUET dans son rapport d'activités rappelle l'engagement de notre Comité au travers des diverses activités très denses du CDMJSEA 62, l'importance de notre Assemblée Générale, la soirée du Challenge sportif collégien, l'organisation de la soirée du Challenge du Bénévolat, le parcours du cœur, la remise des Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif dans plusieurs villes de notre Département où beaucoup de nos élus sont présents. La carte d'anniversaire envoyée à chaque licencié est toujours appréciée. Nos effectifs sont en 2017 de 253 licenciés, ils se répartissent de la façon suivante : 53 Médailles d'Or – 70 Médailles d'Argent – 127 Médailles de Bronze et 3 Lettres de Félicitations, une augmentation chez les féminines, de 56 nous passons à 61.

Dans son rapport moral le Président Zbygniew PROSCHE met l'accent sur le développement de notre Comité grâce aux contacts avec les Municipalités et la participation aux remises des Médailles. Le challenge des Collégiens, une action bien stabilisée avec l'UNSS et fort appréciée des lauréats, qui dégage beaucoup de sensibilité et d'émotion.

La "Journée Mondiale du Bénévolat" destinée à récompenser les bénévoles de l'ombre fait évoluer les associations. La mise en place d'une nouvelle action sur présentation d'un projet de citoyenneté, des élèves d'un ou de plusieurs collèges d'une circonscription parlementaire seront sélectionnés pour participer à un voyage à Paris. L'objectif est de leur faire visiter l'Assemblée Nationale, un Musée National, et raviver la Flamme de la Nation sous l'Arc de Triomphe. Le Président insista sur le fait que ces actions ne peuvent se réaliser qu'en parfaite harmonie avec l'aide financière de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Départemental.

Le Trésorier Général Jean-Claude LANNOY, nous présente un bilan financier excédentaire, bilan approuvé par les vérificateurs aux comptes. Le Trésorier présente le budget prévisionnel de l'année 2018, un budget équilibré. Les différents rapports présentés, d'activité, moral et financier sont adoptés à l'unanimité des membres présents à l'Assemblée Générale.

CDMJSEA 63

Puy-de-Dôme



La nouvelle équipe est en place, elle est très motivée afin faire revivre le comité du Puy de Dôme

Le Puy de Dôme remonte la pente

Le Comité Départemental du Puy de Dôme lors de son assemblée générale a élu un nouveau bureau avec à sa tête Fabrice BOUCHE connu pour être

l'organisateur du « Mondial des Volcans » de pétanque à Clermont-Ferrand. Son dynamisme donne un nouvel élan au Comité toujours présent sur le terrain lors des manifestations sportives organisées sur le Département.

Un travail important qui tient à cœur aux membres du bureau est en cours, c'est le recensement des Médailleurs récompensés au cours des dernières années par le Comité et la Fédération. En effet, la reconnaissance de l'investissement bénévole de chacun d'eux dans le sport et la vie associative doit être saluée lors de la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le samedi 21 avril 2018.

Tout aussi honorifique aura lieu la cérémonie de remise des médailles dans les salons de La Mairie de Clermont-Ferrand aux dirigeants particulièrement méritants.

La reconnaissance du bénévolat dans l'engagement associatif mérite une distinction que le Comité Départemental s'engage à honorer.

CDMJSEA 64

⊕ Pyrénées-Atlantiques



La partie studieuse sous des formes ludiques, plaît beaucoup.

Une belle aventure qui perdure

Un dispositif qui veut allier le développement intellectuel et physique.

La 3^{ème} édition de l'opération Révi-judo initiée par le Comité 64 de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif s'est déroulée pendant les vacances de Février sous les meilleurs auspices grâce à un partenariat associatif efficace et de qualité avec les éducateurs bénévoles de la section Judo de la Société Intercommunale Culturelle Sportive de Boucau Tarnos pour la pratique du judo au Dojo mise à disposition par le Ville de Boucau et le groupe d'enseignants bénévoles pour la partie révision des acquis scolaires sous forme ludique au country Club du BTS.

Cette thématique connaît un succès grandissant, puisque cette année une trentaine de jeunes de 7 à 14 ans ont pu apprécier ainsi que leurs parents ce moment de vacances original mais où convivialité et respect sont les maîtres mots.

En termes d'encouragement un petit sac cadeau du Comité 64 de la FFMJSEA leur a été remis par Michel Arias lors de la clôture du stage.

CDMJSEA 81

⊕ Tarn



Une chaleureuse Assemblée Générale

L'AG du Comité Départemental des Médailleurs Jeunesse, Sports et Engagement Associatif, fut honorée par la présence de Laurent Vandendriessche,

Vice-président du Conseil Départemental, Jean-Marc Bartolo de la DD Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Michel Marcoul, Président Honoraire du CD Olympique et Sportif 81 et Jean-Claude Fauch, Secrétaire Général du CDOS. Christian Fabre, Président des Médailleurs JSEA, a remercié les nombreux adhérents présents, les personnalités ainsi que le personnel du CDOS et tous les partenaires.

2017 FUT UNE ANNÉE CONSTRUCTIVE

- Avec le soutien de la DDCSPP, une action est menée depuis 2016 pour permettre à des personnes de retrouver une activité physique régulière, cette action est soutenue par Didier Cabanel et Pauline Ginestet, correspondante « Sport, Santé, Bien-être ». Poursuivie en 2017, elle continuera d'évoluer en 2018.
- Un rendez-vous est pris avec les responsables du service des sports du département pour échanger sur une ou plusieurs actions à mener en 2018.

Le président Christian Fabre a repris ici Jean Jaurès : « il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent mais une confiance inébranlable dans l'avenir ». Le pot de l'amitié est venu clôturer cette assemblée.

CDMJSEA 82

⊕ Tarn-et-Garonne



Une équipe de jeunes d'intervenants vers des Jeunes.

Lutte contre le dopage : Paroles de jeunes pour les jeunes !

Après la remise des trophées départementaux dans le cadre de la journée mondiale sur le bénévolat, le Comité départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif a organisé, en partenariat avec le CDOS et la DDCSPP, un débat sur la lutte contre le dopage à l'auditorium du Centre universitaire de Montauban. Plus de 100 participants y ont assisté.

Avec la projection d'un film « Paroles de jeunes pour les jeunes » réalisé par Lionel Isman sur une idée originale de Patrick Chevallier (président de 100 % sport pur), dans lequel on peut voir de jeunes collégiennes d'Agen qui ont travaillé toute une année avec leur professeure d'EPS, Christine Pezet Gonnet, sur des actions de terrain autour de la prévention dopage. Tout au long de ce reportage, elles ont pu interviewer des personnalités comme Marie-Georges Buffet, Valérie Fourneyron, mais aussi des journalistes et des sportives afin de récupérer leurs sentiments sur le dopage. Des visites se sont imposées comme au laboratoire de Montréal et l'AFLD.

Un débat a été animé par Patrick Gorinat (professeur de sport à la DDCSPP 82), Mylène Bacon (nutritionniste à l'EPESS), des jeunes collégiennes, leur professeure, et Lionel Isman.

Après ce film très apprécié, un débat a suivi où l'on a appris, par exemple, que le dopage ne datait pas d'hier. En effet, dès le VI^e siècle avant J.-C., les Jeux Olympiques furent l'occasion de prises de produits dopants par certains athlètes grecs, comme le racontent également des manuscrits de l'époque. Ces produits provenaient principalement d'extraits de substances animales.

Aujourd'hui, pour lutter contre ce fléau des contrôles très pointilleux d'urine et sanguins sont effectués. Malheur à celui qui triche, les sanctions sont sévères mais justifiées. Autant ne pas bafouer l'éthique du sport.



Homage à ...



Robert HASSOUN

Un bénévole au service du Sport, de la FFMJSEA et de l'Intérêt Général

Robert HASSOUN nous a quittés le 22 février dernier, 8 jours après son 91^{ème} anniversaire. Il était né le 14 février 1927 à Constantine en Algérie.

Robert s'est consacré à la promotion et au développement des activités sportives et du football en particulier, dès l'âge de 22 ans et jusqu'à la fin de sa vie, totalisant ainsi 69 années de pratiques bénévoles.

C'est en 1946 qu'il s'inscrit au Club Sportif Constantinois pour y pratiquer le football et la natation. Deux ans plus tard, il devient entraîneur amateur de football à l'Union Sportive des Travailleurs de l'État Constantine. Jusqu'à son décès, il enchaînera de nombreuses responsabilités : arbitre de la Ligue de football de l'Est Algérien, secrétaire général de la section AEF Constantine, vice-président et arbitre de la Ligue de volley-ball de l'Est Algérien.

En 1962 il regagne la métropole et poursuit ses activités : Arbitre de la Ligue Parisienne de Football. C'est à ce moment qu'il séjournera dans les Yvelines et travaillera avec les membres de l'ANMESP départementale, aujourd'hui CDMJSEA78.

En 1986, il redescend vers le soleil et s'installe dans le Gard. Il devient dirigeant et animateur du Stade Olympique de Clarensac. Médaillé de bronze EPS puis Chevalier du Mérite Sportif, il intègre le Comité du Gard de la FNMJS d'abord comme Secrétaire Général puis comme Président. Jusqu'en 2016, il n'en quittera plus le Bureau.

Il sera également Vice-président, Secrétaire général, Trésorier général et Vice-président-délégué du Comité Régional Languedoc-Roussillon.

Depuis 2017, il était Trésorier général du Comité Régional Occitanie.

Pour toutes ces activités, Robert était titulaire de nombreuses distinctions honorifiques. Et en particulier :

- Chevalier de la Légion d'Honneur
- Officier du Mérite National
- Croix du Combattant
- Médaillé de bronze, argent et or de la médaille de la Jeunesse et des Sports
- Plaquettes de bronze, argent, Or et Grand Or de la FFMJSEA

Et de très nombreuses autres distinctions sportives et associatives solidaires.

Robert HASSOUN restera un exemple de citoyenneté active pour les jeunes générations.

À son amie Monique AGUGLIARO, elle aussi grande bénévole au service de notre Fédération, à ses enfants, à sa famille et à tous ses proches, la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif présente ses sincères condoléances et l'assurance de sa sympathie.

Gérard DUROZOY,
Président Fédéral

Nos Peines

Guy COMBREMONT

Président de nombreuses années des CDMJSEA 54 et CRMJSEA Lorraine, puis Président d'Honneur

Gabriel DEGROUTTE

Membre des CDMJSEA 94 et CRMJSEA Île-de-France, Médaille d'or et Plaque or fédérale

Alain DELAVEAU

Vice-Président délégué du CDMJSEA 36, Membre du CR Centre Val de Loire.

Marcel KERVELLA

Vice-président chargé de la commission des récompenses du CDMJSEA 18

Avec les condoléances de la FFMJSEA.

Nos Joies

Chevalier dans l'ordre des palmes académiques

Mustafa OUAICHA, membre du conseil d'administration du CDMJSEA 93.

Avec les félicitations de la FFMJSEA.

Solutions des jeux du n° 82

P	E	O	A	L	T	I	N								
P	E	R	M	I	S	S	I	V	E	A	P	N	E	E	
N	O	U	V	E	L	L	E	Z	E	L	A	N	D	E	
U	T	I	L	E	O	S	S	A	T	U	R	E	L		
A	S	A	P	V	T	R	I	S	T	E	S				
U	T	T	R	I	E	I	D	E					U	R	
H	A	I	E	N	I	A	N	U	M	E	R	O			
A	L	T	O		D	E	S	I	G	N	A	I	V	S	
O	R	N	E	R		I	R	R	E	E	L	L	E	S	
U	N	E		N	U	I	S	E	S		V	O	U	T	E

R	U	G	B	Y	A	Q	U	I	N	Z	E		R	E		
E	S	A		L	U	N	D	I		P	E		P	E	U	R
M	I	T	E		B	I			A	V	I	D	E	S		
O	T	E		S	I	N	E	D	I	E		E				
N	E	A	N	T		Q	U	I	T	T	A	N	C	E		
T		U	F	R		U		R		U	N	T	E	L		
E	U	X		A	V	A	L	E	R		S	E	R	F		
P	S		U	S	A	G	E		E	L		E	V	E		
E	T	S		B		E	V	A	C	U	E		E			
N	E	E		O	R	N	E	M	E	N	T	A	L	E		
T	N	T		U	N	A	N	I	M	E		N	E	S		
E	S	S	O	R		I	T	E	M		B	A	T	S		
	I		E	G	E	R			E	A	U		S	U		
I	L	E	T		M	E	L	A	N	G	E	S		I		
L	E	N	A		U	S	A	N	T		S	I	T	E		

Sudoku

5	6	2	1	9	3	4	8	7
7	4	9	8	6	2	5	1	3
1	8	3	7	4	5	6	9	2
3	9	1	6	5	4	7	2	8
4	7	6	3	2	8	1	5	9
2	5	8	9	1	7	3	4	6
9	1	7	5	8	6	2	3	4
6	2	5	4	3	9	8	7	1
8	3	4	2	7	1	9	6	5

2	1	4	7	5	8	3	9	6
3	9	6	2	4	1	8	7	5
5	8	7	6	9	3	2	1	4
6	3	5	4	1	2	7	8	9
1	4	9	8	7	6	5	2	3
7	2	8	9	3	5	4	6	1
4	6	1	3	2	7	9	5	8
8	7	3	5	6	9	1	4	2
9	5	2	1	8	4	6	3	7

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MÉDAILLÉS DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DES MINISTRES EN CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Reconnue d'utilité publique le 8 juillet 1958 – Agrément sport n° 75.SVF.04.19
Agrément jeunesse et éducation populaire du 23 juin 2006

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

95, avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13
Tél. 01 40 45 90 38 / 01 40 45 90 48

Courriel : ffmjsnational@yahoo.fr - Site internet : www.ffmjs.fr

BUREAU DE L'INSTANCE DIRIGEANTE

Président Fédéral : Gérard DUROZOY, Président Comité 78
Courriel : gerard.durozoy@gmail.com - Tél. 01 34 76 13 73

Vice Président Délégué : Guy CHAMBRIER, Président Comité 36
Courriel : guy.chambrier@orange.fr - Tél. 02 54 35 43 43

Vice Présidente : Micheline SAFFRE, Présidente Comité 29
Courriel : msaffre@free.fr - Tél. 06 47 01 83 86

Vice Présidente : Michèle SCHAEILLER, Présidente Comité 27
Courriel : schaeiller.michele@orange.fr - Tél. 02 32 51 64 73

Secrétaire Général : Jacques SEGUIN, Secrétaire Comité 79
Courriel : jacques.seguin2@orange.fr - Tél. 05 49 17 15 10

Secrétaire Général adjoint : Jean-Michel AUTIER, Président Comité 10
Courriel : jeanmichelautier@gmail.com - Tél. 06 87 56 48 43

Trésorier Général : Gérard BOUYER, Membre Comité 16
Courriel : gerard.bouyer0924@orange.fr - Tél. 06 81 42 53 81

Trésorier Adjoint : Albert CONTINI, Président Comité 25
Courriel : albert.contini@wanadoo.fr - Tél. 06 99 55 11 21

MEMBRES DE L'INSTANCE DIRIGEANTE

Solange AMARENCO, Présidente Comité 04, Jean CHARPENTIER, membre Comité 86,
Alain COCU, Président Comité 41, Marc DERASSE, trésorier Comité 59,
Benjamin GORGIBUS, Président Comité 76, James MAZURIE, Président Comité 79,
Jean MEUNIER, Président Comité 69,
Patricia MICHALAK, Présidente Comité 12 et Présidente Comité Occitanie,
Louis OURS, membre Comité 74, Francis REDOU, Président Comité Bretagne.

Bulletin d'abonnement

Fédération Française des Médillés de la Jeunesse,
des Sports et de l'Engagement Associatif

Bureaux : 95 avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13
Tél. 01 40 45 90 38 / 01 40 45 90 48
Courriel : ffmjsnational@yahoo.fr - Site internet : www.ffmjs.fr

NOM

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

adresse son abonnement en qualité de (rayer la mention inutile) :

Membre adhérent 3 € (pour 4 numéros)

Non adhérent 4,57 € (pour 4 numéros)

Ci-joint, chèque de : €

67^e Congrès Fédéral à Bordeaux au Campus Atlantica

du 24 au 27 mai 2018



Médaillés
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif